

La centrale thermique Burrard, juste à l'extérieur de ma circonscription de Fraser Valley-Est, a une puissance de 912 mégawatts. Malheureusement pour nous, les vents dominants viennent de l'ouest et, en même temps qu'ils apportent les pluies pour nos récoltes, ils apportent les oxydes d'azote. Tous ceux qui se sont intéressés un peu aux questions environnementales savent que lorsque les oxydes de soufre et d'azote se combinent à l'eau ils donnent des pluies acides.

L'ozone—non pas la couche d'ozone qui surplombe l'atmosphère—est une forme réactive de l'oxygène qui peut affecter le système respiratoire et qui peut, on le sait, détériorer les feuilles et freiner la croissance des cultures. Ce gaz se dégage à la saison chaude, lorsque le soleil entre en réaction avec les oxydes d'azote et les hydrocarbures provenant des tuyaux d'échappement et des usines. Les effets de l'ozone et des pluies acides ne sont rien de nouveau au Canada. Qu'on pense seulement aux milliers de lacs et de forêts qui dépérissent dans l'est du Canada, et l'on comprendra pourquoi nous nous inquiétons aussi vivement des émissions de la centrale thermique Burrard.

Apparemment, le permis concernant les émissions atmosphériques de la centrale Burrard arrive à échéance à la fin de l'année. On pourra donc y réduire les activités si le niveau d'ozone atteint déjà ou est sur le point d'atteindre 100 sur l'indice de la qualité de l'air. A ce taux, l'air est très pollué.

Faut-il laisser le taux baisser à ce point afin simplement de respecter l'une des conditions d'un permis? Je suis persuadé de m'exprimer au nom des maires, des conseillers municipaux et des citoyens du district de Chilliwack et de Abbotsford en disant qu'il vaut mieux ne pas attendre. Nos agriculteurs actuels et futurs ne devraient pas avoir à subir les conséquences d'un permis d'exportation de l'énergie.

On ne connaît pas les effets à long terme sur la santé et l'environnement de la plupart des produits chimiques présents actuellement dans l'environnement. Toutefois, certains groupes, entre autres les personnes âgées, et certains écosystèmes sont plus vulnérables que d'autres à ces polluants.

En 1987, le Groupe de travail sur l'environnement et l'économie a soutenu qu'au lieu de réagir et de réparer, il valait mieux prévenir et anticiper. Voilà ce que nous devrions faire dans la vallée du Fraser.

Je le répète, pourquoi attendre qu'il soit trop tard? Je suis heureux que le gouvernement fédéral ait pris une position ferme en matière d'environnement. Nous avons été les précurseurs de mesures environnementales très positives sur la plan international, notamment du Protocole de Montréal. Le gouvernement canadien s'est maintenant doté d'une loi sur l'environnement qui lui permettra de mettre en oeuvre cette entente. Grâce au Protocole de Montréal, on réduira de moitié, d'ici à 1999, les émissions de chlorofluorocarbures qui polluent si gravement la planète. Voilà de bonnes nouvelles.

J'ai dit que j'avais des questions à poser. Cependant, on n'aura pas le temps d'y répondre dès maintenant. Premièrement, le ministre peut-il dire de combien l'Office national de l'énergie a accepté d'accroître les exportations de B.C. Hydro

en provenance de la centrale Burrard? Ensuite, que fait-on pour faire savoir aux gens de Chilliwack et de la vallée que des mesures sont prises, afin de prévenir les répercussions négatives possibles sur l'environnement des émanations provenant de la centrale? On aimerait obtenir une réponse à une date ultérieure.

● (1720)

Mes électeurs sont bien conscients du fait que l'énergie, comme celle produite par la centrale Burrard, est nécessaire au développement économique et au progrès social, mais les questions de santé et de sécurité nous préoccupent également. Les données scientifiques recueillies par le *Vancouver Pollution Control Board* et le ministre provincial de l'Environnement montrent que l'usine enverra chaque année dans l'atmosphère des émissions d'oxyde d'azote égales aux émanations provenant de 100 000 automobiles.

C'est là un chiffre fort inquiétant lorsqu'on songe qu'on va accroître à ce point la pollution atmosphérique qui est déjà assez forte comme cela.

Oui, nous sommes inquiets. Il faut se pencher immédiatement sur le cas de la centrale thermique Burrard. Il n'est pas trop tard pour remédier à la situation si l'on agit immédiatement.

M. Lee Clark (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à féliciter le député de Fraser Valley-Est (M. Belsher) pour l'intérêt soutenu qu'il manifeste à l'égard des problèmes environnementaux des habitants de cette région. Je signale par ailleurs que la question qu'il pose aujourd'hui est non seulement d'une portée considérable, mais qu'elle est très profonde. J'espère qu'il se rendra compte que nous n'arriverons peut-être à examiner que certains des points abordés dans sa question.

Comme vous et moi le savons, et je suis sûr que le député de Fraser Valley-Est le sait aussi, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Masse) s'efforce vraiment de concilier les politiques énergétique et environnementale. Par conséquent, le nouveau programme sur l'électricité annoncé il y a peu de temps tenait compte des considérations d'ordre environnemental.

Le ministre s'est engagé, et le gouvernement aussi, à protéger l'environnement. Nous pouvons donc en conclure sans trop risquer de se tromper que la décision du Cabinet fédéral d'approuver l'octroi de permis d'exportation d'électricité de la centrale thermique Burrard n'a été prise qu'après avoir soigneusement étudié la question.

Le député qui vient de parler connaît le contexte de la décision d'autoriser l'exportation d'électricité de cette centrale. Il n'ignore pas, comme d'autres députés sans doute, que B.C. Hydro a demandé à l'Office national de l'énergie un permis d'exportation d'électricité de la province en 1980. L'Office national de l'énergie a donné son approbation, mais il a exclu les exportations de cette centrale thermique.